

ACTIONS santé

Le magazine
du bien-être
à l'École

IREPS Pôles Loire-Atlantique

Pédagothèque

Hôpital Saint-Jacques

85 Rue Saint-Jacques

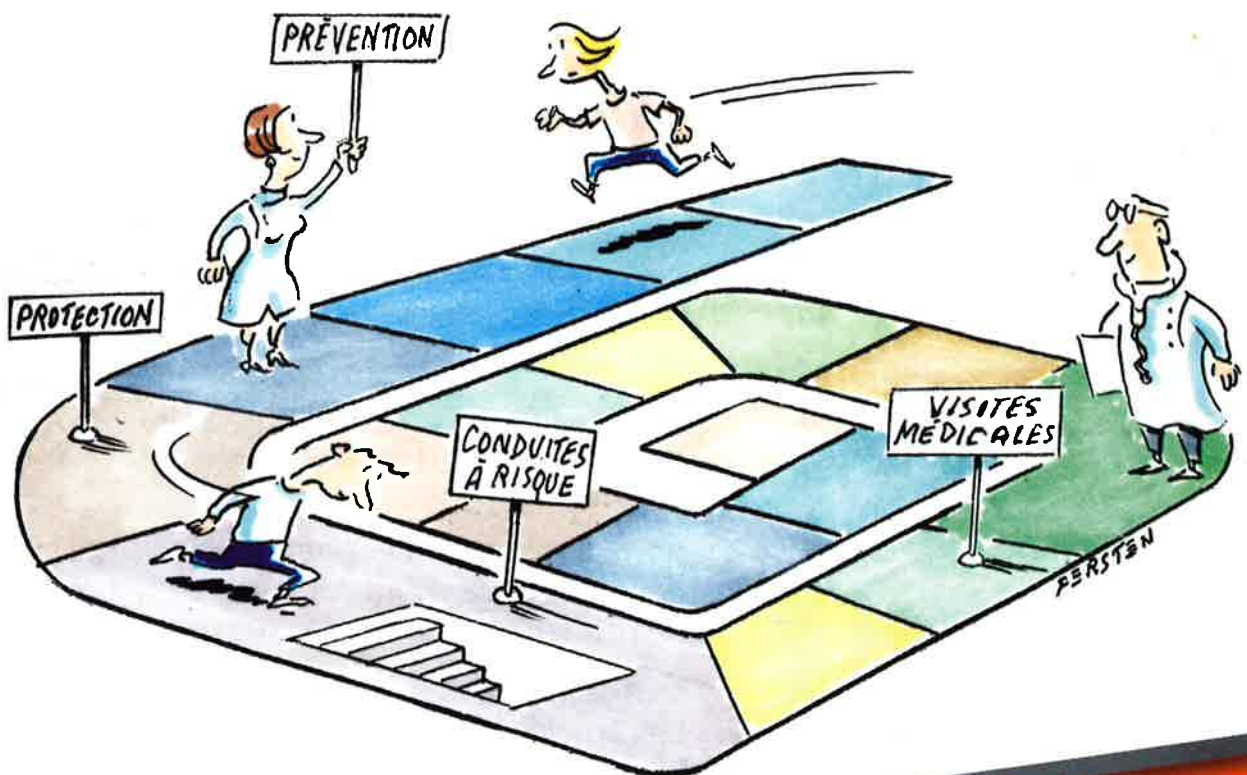
44093 NANTES Cedex 1

Tél. 02 40 31 16 98

documentation44@irepspd.org

www.santepaysdelaloire.com

Pour renforcer les compétences psychosociales : un parcours éducatif en santé !





Comment renforcer les compétences psychosociales à l'école ?

Une expérience en région des Pays de la Loire

Par Marie-Odile Williamson, directrice du pôle Loire-Atlantique à l'IREPS Pays de la Loire
(Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé)

Le renforcement des compétences psychosociales (CPS) est reconnu comme un axe essentiel de l'éducation pour la santé. Il y a aujourd'hui un foisonnement d'initiatives, de démarches et d'actions dans et hors l'école qui témoignent de l'actualité, de la créativité et de l'appropriation de ces enjeux par de nombreux acteurs du champ éducatif, de la santé et du social, dans les territoires et à l'échelon national. Il persiste de nombreuses interrogations sur le « comment faire » : Quels dispositifs, quels acteurs, quels méthodes et outils ?

Un socle d'acquisition de compétences pour les professionnels de santé engagés

Les CPS peuvent se développer à travers des attitudes éducatives au quotidien, dans la relation enfant-adulte et dans la relation élève-enseignant, par des méthodes pédagogiques adaptées. Mais il est aussi possible de les « prendre à bras le corps » en y consacrant des temps dédiés. C'est le choix de l'Ireps des Pays de la Loire qui durant une quinzaine d'années a mis en œuvre en partenariat avec l'ANPAA, un programme de renforcement des compétences psychosociales des 7/12 ans en milieu scolaire ; il a bénéficié à plus de 7 000 enfants. Les actions constituées sur la base de co-interventions d'un professionnel de santé et d'un enseignant, poursuivaient deux objectifs en parallèle : d'une part, permettre à l'enfant d'identifier, d'analyser et de verbaliser les situations difficiles tout en apprenant à élaborer des réponses adaptées aux problèmes rencontrés ; d'autre part, transférer aux enseignants les savoir faire pour poursuivre seul ce type de programme. 70 % des enfants ont pu bénéficier de 18 heures d'intervention en moyenne réparties sur deux années consécutives. Les six à dix séances par an se sont appuyées sur des méthodes interactives et expérientielles, des contenus adaptés à la maturité des enfants, respectant une progression pédagogique, selon les recommandations des programmes jugés efficaces ou prometteurs. De même, l'implantation dans les établissements scolaires a veillé à l'intégration de l'action dans le projet d'établissement, invitant tous les protagonistes à s'accorder sur les objectifs et les principes des interventions, afin de rechercher la cohérence de l'action éducative.

Le meilleur atout reste cependant l'intervenant lui-même, sa posture éducative, sa capacité à animer un groupe et ses propres compétences psychosociales.

Ce programme a constitué un socle d'acquisition de compétences pour les professionnels de santé engagés. Ils l'ont réinvesti notamment dans l'élaboration de stages de formation à destination des enseignants et de la communauté éducative, et par la création d'un site internet ressource « *Le Cartable des compétences psychosociales* » www.cartablecps.org. En cette rentrée 2015, l'Agence Régionale des Pays de la Loire avec le Rectorat de Nantes, a confié à l'Ireps Pays de la Loire un nouveau programme à destination du premier degré, « En santé à l'école » dont l'un des objectifs est d'identifier les conditions les plus favorables de transferts aux enseignants.

S'outiller

« *Le Cartable des compétences psychosociales* » est né en 2011 avec pour objectifs de promouvoir les actions de renforcement des CPS et d'outiller les profession-

nels tentés par l'expérience d'intégrer ces approches dans leurs pratiques éducatives. Il est conçu comme une boîte à outils et propose trois niveaux de ressources pour les professionnels :

Pour débiter ou revenir aux sources... la partie « Les CPS en théorie » répond aux questions : Les CPS... c'est quoi, d'où ça vient et pourquoi les renforcer ?

Pour se plonger dans le sujet... la partie « De la théorie à la pratique » définit les différentes CPS et pose les grands repères méthodologiques et pédagogiques pour mettre en place un projet, construire et animer des séances.

Pour se lancer dans l'action... la partie « Les CPS en pratique » propose une banque de fiches d'activités et des parcours regroupant une succession de séances. Les **parcours** présentent 2 à 3 conducteurs de séances organisés en progression sur un thème comme les qualités, les émotions ou les influences... Ce sont des outils « clés en main » pour mener une animation d'environ une heure.

Le site va être actualisé et enrichi à la rentrée 2015 avec le soutien financier de l'Inpes, pour proposer notamment de nouvelles activités et de nouveaux parcours, des vidéos et un module d'échange avec les internautes.

Se former

Les formations « Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des pré-adolescents » destinées aux professionnels des secteurs de la santé, du social ou de l'éducation sont d'une durée de 3 à 6 jours. Elles ont pour objectifs de permettre à des équipes de s'approprier les concepts et démarches, avec des allers retour entre théorie et pratique utilisant les mêmes principes pédagogiques qu'en ateliers avec les enfants : l'expérientiel et l'interactivité pour dominantes. Il s'agit de se mettre en situation, d'éprouver par soi-même de manière à mesurer l'effet de telle ou telle activité chez les enfants. Cela concourt à la fois à l'appropriation, à la bienveillance des futurs intervenants, à une meilleure connaissance d'eux-mêmes, de leurs atouts et limites pour la mise en œuvre ultérieure. Une fois ces étapes réalisées, les professionnels sont en mesure de sélectionner les activités avec lesquelles ils seront à l'aise et qui conviendront le mieux à leur public.

Savoir faire ensemble

Les éducateurs et enseignants peuvent trouver de nombreux outils et programmes pour les publics de la maternelle au lycée. Le meilleur atout reste cependant l'intervenant lui-même, sa posture éducative, sa capacité à animer un groupe et ses propres compétences psychosociales. Ceci invite chacun à aborder ce domaine avec rigueur, à s'interroger sur ses motivations, à intégrer l'action dans son environnement.



L'évolution vers une plus grande reconnaissance du développement des compétences psychosociales comme mission de l'école dans « un parcours éducatif en santé » est très attendue et serait un grand pas. Elle permettrait une plus grande diffusion de ces pratiques éducatives et pédagogiques, soutenue par de nouvelles formations des enseignants et de la communauté éducative au sens large, par un partenariat renforcé entre professionnels du champ de l'éducation et de la promotion de la santé et professionnels de l'Éducation nationale. Enfin, elle favoriserait le rapprochement entre équipes de recherche et praticiens pour progresser encore dans l'évaluation des démarches les plus adaptées et les plus efficaces à mettre en œuvre. ■

Ce qu'en disent les enseignants

Une enquête à distance par questionnaires et entretiens a été récemment conduite auprès des enseignants bénéficiaires du programme entre septembre 2009 et juin 2014.

Le programme est perçu comme bénéfique ou très bénéfique pour les enfants par 87% des répondants. Il est considéré comme utile pour la pratique professionnelle par 71% d'entre eux. 65% estiment avoir intégré le renforcement des CPS dans leur pratique. Le programme les a notamment aidés à créer un climat de respect et de bienveillance dans la classe, à valoriser les élèves de manière personnalisée, à mieux gérer les émotions des élèves ou les leurs, à favoriser le débat en classe, à aider à la résolution de conflits. Un tiers des enseignants précise que rien n'a été mis en place collectivement dans l'établissement suite à ce projet. D'autres moyens d'accompagnement mériteraient donc d'être expérimentés. Ce qui a conduit l'Ireps à proposer un nouveau programme d'appui aux enseignants à partir de septembre 2015.